

pour maintenir un service de télévision, des revenus équivalant à à peu près \$15 par foyer ayant un appareil au Canada. Deux millions de foyers canadiens possèdent déjà un appareil de télévision. Autrement dit, Radio-Canada envisage qu'il lui faudra 30 millions de cette source pour donner le service de télévision à notre pays. Elle a insisté là-dessus à maints endroits de son mémoire à la Commission d'enquête. Je vais citer rapidement un ou deux passages. Voici ce que je lis à la page 27, où la société parle du chiffre estimatif mentionné tantôt:

Nous insistons sur le taux de \$15 par maison ayant un appareil de télévision, parce que c'était sur ce chiffre que se fondait le programme inauguré en 1952 et que, d'après Radio-Canada, ce taux serait nécessaire plus tard pour le maintien d'un réseau ayant l'ampleur et fonctionnant dans les conditions prévues dans le programme. Nous sommes aussi d'avis que ce montant fournit une base convenable pour songer à la possibilité future de modifier l'importance du réseau, ses frais d'exploitation et les conditions de son fonctionnement.

Dans les pages suivantes, on revient souvent sur la base du coût estimatif pour des services de télévision. Voici ce que je lis à la page 35:

Radio-Canada a calculé et continue à calculer que le montant de \$15 est nécessaire pour maintenir le réseau comme prévu en 1952.

Le mémoire signale ensuite que ce coût augmentera probablement. De même la société y estime que le coût des services de radiodiffusion au Canada même, dans les années à venir, coûtera environ 1 dollar par habitant, ou 4 dollars par foyer possédant une TSF. Comme la population du Canada atteint maintenant 16 millions d'habitants, cela équivaudrait au montant de 16 millions de dollars actuellement prévu. Le chiffre relatif à la télévision, calculé sur la base de 15 dollars par famille, est de 30 millions de dollars. Le total pour les deux s'établit à 46 millions par année et la Société nous avertit qu'il augmentera.

Je me demande si la façon dont c'est présenté n'est pas simplement un sondage pour déterminer si la méthode de financement proposée dans le mémoire est acceptable. S'agit-il d'un autre impôt? C'est certainement ainsi que le mémoire de la Société Radio-Canada a été interprété par d'aucuns au Canada et, vu qu'il semble révéler l'intention d'imposer une nouvelle taxe d'après ces sommes, il a, à mon avis, soulevé l'ire des éditorialistes des journaux qui l'ont en grand nombre dénoncé. Le fait est, je suppose, qu'à l'heure actuelle le Gouvernement n'a trouvé aucune solution à ce très difficile problème que pose le financement de l'exploitation de la Société Radio-Canada et qu'il espère ardemment en trouver une dans le rapport de la Commission royale.

[M. Fleming.]

Je n'ai pas le temps d'aborder la question des émissions de la Société. J'ai déjà essayé depuis le début de la session de porter à l'attention de la Chambre les protestations qui viennent aux oreilles des députés à propos de différentes émissions. Quand ces questions sont portées à l'attention de la Chambre, ce n'est pas dans l'intention de censurer. Comment les députés peuvent-ils faire autrement pour s'acquitter de leur devoir de transmettre les protestations de la population du Canada au forum où la Société Radio-Canada doit répondre de son administration, c'est-à-dire, le Parlement du Canada, quand le comité de la radio ne se réunit pas?

Cependant, je veux employer le peu de temps qui me reste à signaler un point que je reproche à Radio-Canada. J'ai ici ce qu'on appelle la publication à usage interne de la Société: le *C.B.C. Times*, de la semaine allant du 29 avril au 5 mai. C'est la Société elle-même qui publie cette revue et, si j'ai bonne mémoire, M. Dunton disait au comité, voici un an, que cette publication coûte quelque \$75,000 par année. A la page 6 du numéro en cause, il y a une lettre, dont je détache le passage que voici:

A Radio-Canada, la télévision, grâce à ses émissions à formule journalistique, fait beaucoup pour diminuer le respect exagéré qu'on a pour nos hommes publics, nos hommes d'affaires, nos hommes politiques, nos publicistes et spécialistes de tous genres. Il faut s'en féliciter.

Je ne prétends pas qu'on doive avoir pour les hommes publics plus d'estime qu'ils n'en méritent, mais je me demande si c'est faire bon usage des deniers publics que de publier des lettres ou le Service de télévision de Radio-Canada est félicité, à tort ou à raison, de faire beaucoup pour diminuer le respect exagéré qu'on a pour nos hommes publics.

L'hon. M. McCann: Je ne saurais être davantage de votre avis.

M. Fleming: Je pense qu'il serait bon de signaler la chose à la Société qui diffuse de la publicité de ce genre aux frais du contribuable.

Le service de l'information occupe une très large place dans les émissions de Radio-Canada. Ce service est abonné à trois services, à la *Presse canadienne*, à la *British United Press* et à *Reuters*. Les informations télévisées et radiodiffusées constituent un aspect important du programme de la télévision. On entend dire que Radio-Canada, ayant mis au point ce service, serait actuellement disposée à le vendre aux intéressés. Il me semble qu'on devrait dire à la Chambre si ces rumeurs ont quelque fondement. Si c'était le cas cela voudrait dire que Radio-Canada, bénéficiant de subventions de l'État, se trouverait à entrer en concurrence avec les services d'information. Ce n'est guère